

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi Quatorze du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS (excusée – pouvoir donné à Yvan MARTIAL) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Paulette LAPIN) – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Philippe SARABUS (excusé – pouvoir donné à Solaire COCO) – Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – MM. Guy BACLET (excusé – pouvoir donné à Adrienne LAMASSE) – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX
ASSOCIATIONS DANS LE CADRE
DE L'APPEL À PROJETS
EXERCICE 2018**

CM-2017-7S-DCDP-116

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'encourager le dynamisme des associations qui œuvrent sur son territoire ;

Considérant que l'appel à projets lancé en octobre 2017, dont la thématique est "Aménagement du territoire et développement durable", a pour but d'animer et de dynamiser le territoire ;

Considérant l'avis favorable rendu par les commissions "Vie Associative et Démocratie Participative", "Sport" et "Culture," suite aux réunions du 17 et 24 novembre 2017, sur la base des critères d'appréciation des dossiers d'appel à projets ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une subvention aux associations ayant été retenues au titre de l'appel à projets, pour un montant total de vingt-huit mille cent euros (28.100 €), conformément au tableau joint à la présente délibération.
- Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 67 "charges exceptionnelles" du budget 2018 de la Ville.
- Article 3 :** D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 20 DEC. 2017 Et publication ou notification le 20 DEC. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2018

PROJETS RETENUS			
	ASSOCIATION	NOM DE L'ACTION	MONTANT
1	AI-TI	Cultiver pour se cultiver	6 000 €
2	APECA	Le lombricompostage: recycler et valoriser les déchets organiques ménagers	3 000 €
3	ASC GOMMIER	Réhabilitation de la randonnée des Grands Fonds	3 000 €
4	ASC GRAIN D'OR	Pièce de théâtre avec de la danse gwo ka	4 000 €
5	ASSOCIATION DES HABITANTS DE LABROUSSE	Développement durable "Pran ti ban la annou sizé"	1 500 €
6	ENDURANCE 971	Trail de Saint-Felix	1 000 €
7	LIBETE	Appropriations-nous notre espace	1 000 €
8	MANAATAN GO D'ACTU	La renaissance du cimetière	1 100 €
9	MIKSAJ	Ecole du jardin (Jardin'Eco)	3 000 €
10	SCOUTS ET GUIDES GUADELOUPE	Les vertus de la patate douce	2 000 €
11	SOULSHINE	Alternative Hip-Hop 2018	2 500 €
TOTAL			28 100 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projets - Exercice 2018

Date de transmission de l'acte : 20/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2017

Numéro de l'acte : CM20177SDCDP116 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171214-CM20177SDCDP116-DE

Date de décision : 14/12/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €